

Communiqué de presse
du 21 février 2008

Le CSFPT interpelle le gouvernement

La séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 20 février s'est tenue au lendemain de la négociation salariale dans la fonction publique.

Le président, **Bernard Derosier**, député, président du Conseil général du Nord, a déploré qu'une nouvelle fois le CSFPT n'ait pas été consulté, conformément à l'article 10 de la loi du 19 février 2007. «Il serait plus simple que le gouvernement applique la loi», a-t-il déclaré.

Le gouvernement a par ailleurs annoncé un **projet de loi sur le volet «ressources humaines»** de la politique de révision générale des politiques publiques (RGPP), visant notamment à faciliter les mobilités et diversifier les modalités de recrutement.

Le CSFPT examinera ce texte lors d'une réunion plénière supplémentaire, le mercredi 26 mars 2008. A cette occasion, le président Derosier a souhaité que le texte soit présenté directement par un membre du gouvernement, comme cela avait été le cas pour la loi de 2007.

Cinq projets de décrets et un arrêté ont été examinés durant cette séance :

- Modalité d'organisation d'un **concours réservé d'administrateur territorial** en vue de la titularisation d'agents non titulaires des collectivités territoriales de Mayotte ;
- Modification des épreuves des **concours d'accès à deux cadres d'emplois médico-sociaux** (un QCM d'admissibilité remplacé par une seule épreuve orale pour les auxiliaires de puériculture et les auxiliaires de soins) ;
- Création d'une **indemnité forfaitaire pour travail du dimanche** ou d'un jour férié pour certains agents sociaux travaillant dans des institutions employant également des fonctionnaires hospitaliers qui en bénéficient déjà ;
- Un projet d'arrêté fixant cette indemnité à 46,30 euros (montant identique à la FPH) ;
- Réforme de **la formation des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance** (formation obligatoire de perfectionnement de 240 heures, dont 40 h de stages pratiques).

Tous ces textes ont reçu un avis favorable.

- L'examen du projet de décret sur la suppression de la limite à 15% d'augmentation maximum de la rémunération globale par rapport à l'emploi d'origine, en cas de détachement des fonctionnaires territoriaux, a été reporté à la séance de mars qui doit examiner le projet de loi qui traite également des modalités de détachement.

Après la présentation d'un vœu de la CGT, adopté à l'unanimité, Bernard Derosier informe que le président de la CNRACL, **Claude Domeizel**, a obtenu l'assurance de la compensation financière intégrale à la caisse de retraite, des heures supplémentaires défiscalisées».

Le Conseil supérieur a par ailleurs approuvé un rapport en vue d'une **réforme de la filière culturelle**, réalisé en auto-saisine par sa formation spécialisée n° 3, présidée par **Jean-Claude Lenay**. Ce rapport, qui a reçu un avis favorable à l'unanimité, aborde aussi bien les métiers de la filière de l'enseignement artistique que les métiers du patrimoine. Il sera remis prochainement aux ministres en charge des collectivités locales et de la culture.

Après la séance du 26 mars, la séance suivante du CSFPT se tiendra le mercredi 30 avril 2008, avec deux projets à l'ordre du jour pour l'instant : l'un sur les conditions d'intégration des personnels transférés de l'Etat dans le cadre de la décentralisation et l'autre sur les groupes hiérarchiques en rapport avec la prochaine réélection des commissions administratives paritaires.

A ce sujet, le Directeur général des collectivités locales, **Edward Jossa**, a diffusé un calendrier des opérations électorales qui interviendront dans la FPT en 2008. Les élections aux CAP et CTP interviendront le 6 novembre pour le premier tour et le 11 décembre pour l'éventuel deuxième tour. Pour le collège employeur, la date limite de réception des votes par correspondance est fixée au 18 novembre.

Pour les fonctionnaires territoriaux, comme pour les élus locaux, 2008 est aussi l'année électorale.